



GAZETTE DE VIENNE,

DU SAMEDI 10 MAY 1766.

De CADIX le 4 Avril.

Le Vaiffeau de guerre *Efpagnol le Guerrier*, commandé par le fleur *Ruiz-Puente*, est arrivé ici du *Ferrol*, le 30 du mois dernier, en neuf jours de traversée, ainsi que deux Barques de la même Nation: ces Bâtimens sont chargés de munitions de guerre qui consistent principalement en poudre, boulets & bombes & en vingt-quatre canons de différens calibres, destinés, à ce qu'on dit, tant pour le service de la Marine de ce Département, que pour l'*Amerique Espagnole*.

Aujourd'hui, le Vaiffeau de guerre *Espagnol la Galice*, commandé par le

fieur *Darvigony*, est revenu en cette Baye, d'où il avoit appareillé il y a quelques jours pour aller passer une partie de sa quarantaine à la mer & convoyer jusqu'à la côte de *Galice* quelques Bâtimens de sa Nation: il n'aura l'entrée libre que lorsqu'il aura achevé sa quarantaine. Les quatre-vingt-quinze Esclaves qu'il a ramenés de *Larrache*, font la leur au *Lazaret*, où ils ont été débarqués.

Le 26 du mois dernier, la Frégate de guerre *Espagnole l'Emeraude*, commandée par le fleur de *Siarra*, fit voile de cette Baye pour le *Ferrol*. La Frégate de guerre *Angloise la Guadeloupe* appereilla le lendemain, faisant route à l'Ouest.

Ces jours derniers, le Marquis de *Croix*

Croix, Capitaine-Général des Armées de Sa Majesté & nommé Vice Roi du Mexique à la place du sieur de *Cruxillas*, est arrivé ici, & il doit s'embarquer incessamment sur le Vaisseau de guerre le *Dragon* qui le transportera à la *Vera-Cruz*.

On avoit crain, il y a quelque tems, que plusieurs des Bâtimens qui transportoient des troupes & des munitions de guerre à *Buenos Ayres*, n'eussent péri; mais on vient de recevoir ici des nouvelles certaines que tout le convoi est heureusement arrivé à *Monte Vidéa*.

Le Marquis de *Crillon*, Lieutenant-Général, & Commandant par *interim* des Lignes & du Camp de *Saint Roch*, pendant l'absence du Comte de *Wanemarck*, Commandant en titre, qui y est de retour, en est parti ces jours derniers & a passé ici pour retourner à *Madrid*.

Hier, le premier bataillon du Régiment d'infanterie de *Victoria* est arrivé en cette Ville où le second est attendu demain: ce Régiment, qui étoit à *San-Lucar*, vient ici en garnison, & il y a apparence qu'il y remplacera le Régiment de la *Reine* qui doit partir incessamment pour l'*Amerique*.

De PARIS le 23 Avril.

Voici les Représentations, que le Roi reçut, le 13 de ce mois, de la Députation ordinaire, du Parlement & aux quelles S. M. fit la Réponse que l'on a déjà donnée. (*)

„ Quelques affligeantes que soient pour le Parlement les marques de mécontentement, qu'il reçoit du Seigneur Roi, son Parlement, au lieu de s'en occuper dans ce moment, croit devoir fixer d'abord toute l'attention dudit Seigneur Roi sur des objets essentiels à la sécurité publique & au

(*) V. la *Gaz*, du 30 Avril No. 35. Art. de *Versailles*.

bien du service dudit Seigneur Roi; lui faire considérer les inconveniens qu'il y auroit pour la sûreté de tous ses Sujets, que les titres qui assurent l'état, la fortune & l'honneur des Citoyens, fissent exposés à être enlevés d'un dépôt inviolable, en vertu d'ordres particuliers contre lesquels les Rois eux mêmes ont averti plus d'une fois leur Parlement d'être en garde, comme pouvant être l'ouvrage de la surprise ou de la prévention, ordres bientôt défavoués par le retour naturel du cœur des Princes équitables, à la justice & à la vérité. „

„ Son Parlement convaincu que pour l'avantage de l'autorité dudit Seigneur Roi, cette autorité souveraine ne sauroit se montrer sous des caractères trop respectables dans les Actes qui en émanent & surtout dans les Actes de rigueur, croit devoir supplier encore ledit Seigneur Roi de pèser attentivement dans le silence de sa haute sagesse, combien il pourroit devenir prejudiciable à son autorité de la faire agir par des moyens dépourvus des formes solennelles, qui sont en possession d'être révérees comme l'ouvrage de la Loi & le gage de l'Équité.

Depuis ce tems, c'est à dire le 18 de ce mois, les Chambres assemblées ont décidé qu'il seroit fait des remontrances au Roi sur sa réponse aux représentations & sur l'enlèvement des pièces de chés M. *Goeslard*, Rapporteur de l'affaire évoquée à la Tournelle par Lettres Patentes du 18 Juillet 1765. En outre les Gens du Roi furent chargés de prendre, la semaine suivante, leurs conclusions sur ce qui manque au Greffe, du procès verbal du 24 Novembre 1751, au sujet de ce qui s'étoit passé à *Versailles*, lorsque le Roi se fit apporter les minutes des Arrêts & Arrêtés relatifs à l'Hôpital Général, & qui furent supprimés par un Arrêt du Conseil.

On apprend de l'*Archipel* par la voye

voye de Constantinople qu'un gros Bâ-
timent d'Alexandrie, chargé de riz &
de café pour cette Capitale, a péri
en débouquant le canal de Scio, &
qu'il ne s'est sauvé que deux hommes
de tout l'équipage qui étoit fort nom-
breux.

De LONDRES le 22 Avril.

Les Communes en Grand-Commit-
té mirent le 18 de ce mois en délibé-
ration l'affaire des moyens de lever le
Subside, & prirent à ce sujet les Ré-
solutions suivantes.

Que, pour aider à remplir le Sub-
side accordé pour le Service de
l'année courante, la Somme de 1500
Liv. Sterl. sera levée de la manière
qui suit: Savoir 900 mille Liv. St.
par Annuités à 3 pour cent à compter du
5 Janvier dernier, & 600 mille Liv.
St. par une Lotterie, qui consistera en 60
mille Billets, dont les Blancs seront de
la valeur de 6 Liv. St. chacun, & les
Primes & les Blancs porteront aussi des
Annuités à 3 pour cent par an, à com-
mencer au 5 Janvier 1767 lesquelles An-
nuités seront transférables à la Banque,
& payables de 6 en 6 mois hors de la
Caisse des Amortissemens, & portées au
Fonds général des Annuités à 3 pour cent
consolidées par Actes des 25 & 28 an-
nées du Règne du feu Roi George II.

Que chaque Contribuant aux 900
mille Liv. St. d'Annuités aura pour
chaque Somme de 60 Liv. St. droit
d'avoir 4 Billets de Loterie en payant
10 Livres Sterling pour chaque Bil-
let; & que chaque contribuant à la
dite Somme de 900 mille Liv. St.
payera pour le 8 Mai prochain
15 pour cent de sa Soufcription en-
tre les mains des Caissiers de la
Banque; & les autres payemens se
feront ainsi: Savoir

10	pour cent pour ou avant le 10 Juin.
10	15 Juillet.
15	15 Aout.
15	15 Sept.
15	15 Octob.
20	15 Nov.

Les payemens à la Loterie se
feront.

25	pour cent pour ou avant le 20 Juin,
35	15 Juillet.
40	15 Sept.

Toutes les dites Sommes seront
recuës par les Caissiers de la Ban-
que, & payées dans la Recette de
l'Echiquier; Et chaque contribuant;
qui fera son parfait payement des
dites Annuités aux tems spécifiés
dans la Résolution, jouira d'un In-
térêt pour tel payement de 3 pour
cent.

Il fut ensuite proposé, que les Taxes
actuelles sur les Maisons & les Fe-
nêtres dans la Grande-Bretagne cesse-
roient du 10 Octobre prochain. Ceci
donna lieu à des débats; Mais la
chose ayant été remise à la pluralité,
l'affirmative l'emporta de 162 contre
112 Voix; Et l'on prit les Résolu-
tions suivantes.

Que du 10 Octobre prochain, il
sera payé pour chaque Maison ha-
bitée en Angleterre 3 Chelins, & un
Chelin sur chaque Maison en Ecosse.

Que les Taxes sur les Fenêtres
cesseront dans la Grande Bretagne
après le 10 Octobre prochain.

Que pour chaque Maison, ayant
7 Fenêtres, il sera payé actuelle-
ment pour chaque Fenêtre 2 Sols.
Pour une de 8 Fenêtres 6 Sols.

-	-	9	-	-	8	-
-	-	10	-	-	10	-
-	-	11	-	1	Ch.	-
-	-	12	-	1	-	2
-	-	13	-	1	-	4
-	-	14	-	1	-	6
-	-	15	-	1	-	7
-	-	16	-	1	-	8
-	-	17	-	1	-	9
-	-	18	-	1	-	10
-	-	19	-	1	-	11
-	-	20	-	2	Chelins	-

Que du provenu de ces Taxes il
sera payé au Fonds agrégé la Som-
me de 91 mille 485 Livres Sterling,
6 Sols trois quarts, pour y rem-
pla-

„ placer une pareille Somme, qui fut
„ déclarée applicable au dit Fonds
„ par Acte de la 20^{me} année du regne
„ du feu Roi hors des Taxes sur les
„ Fenêtres imposées par le dit Acte. „

„ Que, hors des Taxes sus-dites,
„ la Somme annuelle de 93 mille
„ 217 Livres Sterling, 10 Chelins, 1
„ Sol & un sixième sera appropriée
„ au payement des Annuités créées
„ par Acte de la 31^{me} année du Regne
„ du feu Roi ; & que le restant du
„ provenu des dites Taxes sera por-
„ té au Fonds d'amortissement pour
„ payement des 1500 mille Livres
„ Sterling d'Annuités créées par les
„ Résolutions sus-mentionnées. „

„ Que, pour remplir les Subsidés
„ accordés pour le Service de cette
„ année la Somme de 2 millions 150
„ mille Livres Sterling sera tirée du
„ Fonds d'amortissement. „

Le 21 ces Résolutions furent rap-
portées à la Chambre : On y proposa
d'examiner encore la première en Com-
mitté ; Mais elle fut approuvée, après
des débats, à la pluralité de 179 con-
tre 114 Voix. On approuva aussi les
4 autres Résolutions suivantes : La
6^{me} rencontra de vives oppositions ;
Mais enfin elle passa à la pluralité
de 169 contre 85 Voix ; Et les au-
tres ayant été approuvées, il fut or-
donné d'en dresser un Bilan.

Un Exprès, venu de l'Inde, a ap-
porté à la Compagnie des Dépêches
de la dernière importance. Elles por-
tent qu'à son arrivée au Bengale, le
Lord Clive y avoit trouvé les Affai-
res dans un grand desordre, occa-
sionné par la mort récente du Nabab,
mais que ce Lord ayant par ses soins
& son crédit placé sur le Trône le
fils du Défunt, la Paix & la concor-
de s'étoit rétablie dans cette Partie
de l'Inde, d'une manière extrême-
ment avantageuse pour la Compagnie,
dont les Actions, depuis ces nouvel-
les, ont haussé de 10 pour Cent.

Le Lord Dillon, Colonel d'un Ré-
giment Irlandois au service de France,
est arrivé ici depuis quelque tems pour
ses affaires particulières & a été pré-
senté au Roi le 14.

Environ sept cens habitans de *West-
minster* ont signé des Requêtes, en fa-
veur du public en général & des pau-
vres en particulier, pour demander la
protection du Gouvernement contre
les Regratiers & Revendeurs, dont
le monopole augmente la cherté des
provisions de toute espèce.

On va, dit on, établir un Gouver-
nement régulier & un Tribunal d'Ami-
rauté dans les Etablissements que nous
avons sur la côte de *Mosquito*. On
dit aussi qu'il y aura, cet Eté, à *Plai-
sance*, dans l'*Amérique-Septentrionale*,
un Congrès entre quelques uns des
Officiers du Gouvernement dans les
Colonies, & les Indiens de *Labrador*.
On y a envoyé des présens pour é-
tre distribués parmi les Chefs de ces
Indiens, & l'on croit qu'il en résultera
des arrangemens très avantageux pour
notre commerce.

Suivant quelques avis, qu'on a re-
çus par la voie de *Hollande*, le Chef
d'Escadre *Byron* a mis à la voile de
Madras avec quelques Vaisseaux de
guerre pour aller donner la chasse à
un Pirate Renégat qui a ramassé des
forces assez considérables dans la ri-
vière de *Bissorra* & s'est emparé de
quelques Navires marchands du Pays.

On écrit de la *Jamaïque* que, sur la
demande du Gouverneur de l'Isle, le
Chef des *Negres* libres qui habitent
dans les *Montagnes*, a renvoyé cinquante
Esclaves fugitifs qui ont eu part à
la dernière révolte & dont la plupart
ont été vendus aux *Espagnols*. Par
d'autres lettres, on mande de cette
Isle que les *Negres* y sont toujours
très-inquiets & qu'on a de la peine à
s'assurer d'eux.

SUPPLEMENT A LA GAZETTE DE VIENNE

DU 10. MAY 1766.

De COPENHAGUE le 18 Avril.

Le 16 de ce mois, vers les 3 heures du soir, le feu prit à un Bâtiment situé hors de la porte d'Ouest. Le Roi ayant été averti de cet accident, ordonna qu'on ouvrit cette porte, & se transporta sur les lieux accompagné du Gouverneur & de plusieurs Officiers. Sa Majesté donna les ordres les plus sages pour préserver des flammes les deux Maisons contigues à ce Bâtiment qu'on ne pût sauver, ils furent exécutés & Elle ne s'en retourna à la Cour que lorsque le danger fut passé, & qu'après avoir donné des marques de sa bienfaisance aux particuliers qui venoient d'essuyer ce malheur.

On dit qu'au mois de Juillet prochain, il y aura aux environs de *Pinneberg* un Camp composé de tous les Régimens *Danois* qui sont en quartier dans les Duchés de *Schleswic* & de *Holftein*, & dans le Comté de *Rantzau*, & que Sa Majesté ira les passer en revue. Tous les Officiers de ces Régimens, qui sont en sémestre, ont du moins déjà reçu ordre de rejoindre promptement leurs drapeaux.

De VERSAILLES le 26 Avril.

L'état de la Reine devient meilleur de jour en jour.

Le Roi chassa le vol, le 14 de ce mois, à *Choisy* où Sa Majesté a resté deux jours.

Le Prince Héritaire de *Brunswick-Lunebourg* arriva ici d'Angleterre le 22 de ce mois, & fut présenté le même jour à Sa Majesté & à la Famille Royale.

Le Lord *Dillon*, qui est de retour d'Angleterre, a eu l'honneur d'être présenté au Roi le 26.

De la HAYE le 27 Avril.

Le Prince *Stadhouder* vient de faire une nouvelle promotion d'Officiers en différens Régimens, tant d'Infanterie que de Cavalerie & de Dragons.

Avant-

Ayanthier, l'illustre Confrairie de *Sr. George* tint ici au *Vieux-Doel* une Assemblée générale, dans laquelle elle élut S. A. S. pour son Président & s'affocia de nouveaux Chevaliers. Après cette Cérémonie, on tira un beau Feu d'artifice, qui fut suivi d'un somptueux Souper.

De VIENNE le 10 May.

On a depuis peu imprimé en *Allemand* le Decret, que S. M. l'Empereur a adressé le 5 Avril dernier au Conseil Imp. Aulique, & dont voici le Préambule.

JOSEPH II. &c. &c.

A Nôtre Conseiller intime Actuel M. Ferdinand Bonaventure de *Harzsch* de *Rorau*, Président du Conseil Imp. Aulique & Chevalier de la Toison d'or, à M. Jean Hugues Baron de *Haagen* Notre Conseiller actuel Intime, Vice Président du Conseil Imperial Aulique & à M. M. les Conseillers Imp. Auliques Salut & Notre Grace Imperiale.

En prenant les renes de l'Empire S. M. J. a considéré que l'administration de la Justice est la base solide de tout Gouvernement & que sans elle la paix ne peut être maintenue dans aucune Monarchie: c'est d'après ces principes qu'elle a jugé que le premier devoir de sa dignité Imperiale étoit d'assurer à la justice distributive un cours également libre, exact & prompt & l'exécution également prompte des jugemens qui auront été portés.

C'est ce que S. M. J. enjoint sérieusement à son Conseil Imp. Aulique d'avoir pour regle, en ne perdant jamais de vuë, dans l'accomplissement des devoirs dont il est chargé, la capitulation Imperiale, le Règlement du Conseil Imp. Aul. les differents decrets Imperiaux, les Recès de l'Empire, les paix de Religion & profanes & les Traités de *Munster* & d'*Osnabrugg*, de même que les Privileges dûment allegués & prouvés, les louables ordonnances & coutumes de chaque Etat, pays, lieu & Tribunal & à leur défaut les droit, usages & coutumes Imp. voulant sur tout S. M. J. que pour terminer & juger d'autant plustot les affaires de Religion on observe le plus exactement les ordonnances de feu S. M. l'Empereur son Très honoré pere de G. M. en date du 13 Decembre 1759 & du 20 Octobre 1761 & qu'on se conforme également aux points contenus dans les Articles suivans:

Ces Articles, tous fondés sur les Recès & constitutions de l'Empire, sont au nombre de 18 & tendent à abrèger la décision des procès, soit en empêchant la multiplicité de leur communication entre les parties, soit en établissant des regles qui concernent les juges ou les agens, soit enfin en prevenant les abus qui pourroient peut-être s'introduire dans l'administration de la justice &c.

Le Lord *Stormond*, Ambassadeur d'*Angleterre* auprès de leurs Majestés I. & R. A. est parti hier pour *Londres*, où le Roi son maître lui a permis de faire un voyage par rapport à ses affaires particulieres.